

# Affirmations tendancieuses et fantaisistes

Le budget de la marine a été voté par la Chambre. Nous ne serions donc point revenus sur le rapport présenté à cette occasion par l'honorable M. de Kerzeuze si celui-ci, sortant des considérations financières, n'avait cru devoir prendre position sur la question de la programmation navale, qui sera portée incessamment devant le Parlement.

M. de Kerzeuze est partisan d'une marine limitant son effort à des défenses côtières. Le grand bâtiment de haute mer est pour lui un instrument périmé, au moins dans sa forme actuelle.

Reales les opinions sont défendables. Mais pour démontrer le bien fondé d'une thèse, faudrait-il encore ne pas formuler de contre-évidences et essayer d'égarer l'opinion sur ce que font nos rivaux possédant encore au cuirassés, aux canons et autres appareils du temps présent.

Quant au ravitaillement de l'Indochine par des sous-marins, même munis d'une artillerie puissante, nous n'avons pas le convoier aussi aisément que M. de Kerzeuze le prétend.

Pourquoi, d'abord, alourdir de pétroles des bâtiments ravitailleurs, dont le seul avantage tactique sera de naviguer sous l'eau ?

Ce détail mis à part, nous recommandons à l'honorable rapporteur d'étudier sur ce sujet les divers itinéraires que devront suivre les sous-marins pour se rendre de France en Indochine.

Les mers polaires boréales ne sont pas à présent praticables.

Le passage par les Caps implique un danger d'importance. Des convois de surfaces ne pouvant être utilisés, quel rayon d'action aura le sous-marin ?

Nous ignorons comment l'honorable député se représente ce que sera dans l'avenir le port naval de l'Indochine et comment, qui, dans l'état actuel des alliances, nous intéressent le plus, mais nous pouvons affirmer que les premiers ont dans les chantiers de nos arsenaux plus de 100 tonnes de cuirassés et de croiseurs de bataille, et que le second en a 300.000.

Malgré tout notre désir de ne pas mériter M. de Kerzeuze en contradiction avec les réalités, nous n'avons à nous trouver aux meilleurs sources la preuve que ces deux puissances font pour leurs sous-marins un effort même de très loin comparable à celui qu'impliquent les chiffres précités.

L'examen des tableaux des flottes sous-marines données par les auteurs les plus sérieux, en particulier par la dernière édition de « Jane's fighting ships », fait autorité dans le monde entier, ne peut laisser aucun doute à cet égard.

Nous n'avons signalé que ces deux affirmations erronées du rapport Kerzeuze, parce qu'elles nous intéressent, devaient plus particulièrement le caractère tendancieux de l'argumentation présentée au nom de la commission de la marine.

Nous relevons maintenant ce qu'a de fantaisiste la manière dont l'honorable député a tenté de résoudre le problème le plus grave posé par la question navale : celui des rapports de la métropole avec ses colonies en cas de conflit.

Partisan d'une marine réduite à la défense des côtes, M. de Kerzeuze a tenté de résoudre cette question en déclarant : « Et la liaison avec notre empire d'outre-mer ? On'en fait-elle avec des adversaires pourvus de bâtiments de surface massive ? »

« Bien simple, répond M. de Kerzeuze, bien simple est la solution. Nous passerons des sous-marins à des sous-marins de surface, d'une part, par des sous-marins de surface, d'autre part, par des sous-marins de surface ».

# LA QUESTION DU CHARBON ÉGLÉE

## Les Allemands ont accepté les conditions des Alliés

### LES AVANTAGES DE L'ACCORD

A partir du 1<sup>er</sup> août prochain, et pendant six mois, les alliés recevront 2 millions de tonnes de charbon par mois.

Le charbon, expédié par voie de fer ou par eau, sera payé au prix fixé par le traité, et qu'on pense valeur de 230 francs la tonne.

Les alliés gardent le contrôle du charbon de la Haute-Silésie.

### POUR FAIRE EXÉCUTER L'ACCORD

Une délégation permanente de la commission des réparations exercera un contrôle incessant à Berlin.

Si le 15 novembre prochain 6 millions de tonnes n'ont pas été livrées, les alliés occuperont la Ruhr.

Spa, 16 juillet. — Après avoir délibéré avec les alliés, la délégation allemande a déclaré qu'elle acceptait les conditions de l'accord qui s'est prolongé pendant plus d'une heure.

Le chancelier Fehrenbach a mandé à la villa Fraenke les ministres allemands à Spa et ils ont tenu conseil. L'objection présentée par les Allemands a été écartée.

Nous ne pouvons signer cet accord dont l'article prévoit des sanctions qui sont une véritable menace pour l'Allemagne.

La délégation continue entre Allemands, tandis que les délégués alliés attendent en se promenant dans le parc.

Spa, 16 juillet. — A la reprise de la séance, M. Simons a développé les longues discussions. Le protocole du charbon a été finalement adopté.

Le protocole du charbon. 1. Le gouvernement allemand s'engage à partir du 1<sup>er</sup> août 1920 et pour les six mois suivants de livrer à la disposition des alliés 2 millions de tonnes de charbon, quantité approuvée par la commission des réparations.

2. Les gouvernements alliés porteront au compte des réparations le coût de la production et de la livraison de ce charbon, évalué au prix intérieur allemand conformément au paragraphe 6 de l'annexe de la partie 2 du traité de Versailles.

3. Les gouvernements alliés s'engagent à fournir à l'Allemagne, pendant la durée des livraisons de charbon ci-dessus, les dispositions prévues par les paragraphes 3, 4 et 5 du protocole de la partie 2 du traité de Versailles.

4. Si la partie 2 du traité de Versailles est appliquée sans délai, les livraisons de charbon de la Haute-Silésie seront effectuées par la commission des réparations.

5. Si la partie 2 du traité de Versailles n'est pas appliquée sans délai, les livraisons de charbon de la Haute-Silésie seront effectuées par la commission des réparations.

6. Les gouvernements alliés se déclarent prêts à consentir à l'Allemagne pendant la durée des livraisons de charbon ci-dessus une avance dont le montant sera le produit de la vente de la Haute-Silésie.

7. Les dispositions prévues par les paragraphes 1, 2, 3, 4 et 5 du présent protocole s'appliquent à la Haute-Silésie.

8. Les dispositions prévues par les paragraphes 1, 2, 3, 4 et 5 du présent protocole s'appliquent à la Haute-Silésie.

## LA COUPE AMERICA

Le yacht « SHAMROCK-IV » gagnant de la première manche de la fameuse coupe America. — A droite, le « LIFTON », propriétaire du « SHAMROCK-IV ». Photo Kai

Le yacht « SHAMROCK-IV » gagnant de la première manche de la fameuse coupe America. — A droite, le « LIFTON », propriétaire du « SHAMROCK-IV ». Photo Kai

Le yacht « SHAMROCK-IV » gagnant de la première manche de la fameuse coupe America. — A droite, le « LIFTON », propriétaire du « SHAMROCK-IV ». Photo Kai

Le yacht « SHAMROCK-IV » gagnant de la première manche de la fameuse coupe America. — A droite, le « LIFTON », propriétaire du « SHAMROCK-IV ». Photo Kai

Le yacht « SHAMROCK-IV » gagnant de la première manche de la fameuse coupe America. — A droite, le « LIFTON », propriétaire du « SHAMROCK-IV ». Photo Kai

Le yacht « SHAMROCK-IV » gagnant de la première manche de la fameuse coupe America. — A droite, le « LIFTON », propriétaire du « SHAMROCK-IV ». Photo Kai

Le yacht « SHAMROCK-IV » gagnant de la première manche de la fameuse coupe America. — A droite, le « LIFTON », propriétaire du « SHAMROCK-IV ». Photo Kai

Le yacht « SHAMROCK-IV » gagnant de la première manche de la fameuse coupe America. — A droite, le « LIFTON », propriétaire du « SHAMROCK-IV ». Photo Kai

Le yacht « SHAMROCK-IV » gagnant de la première manche de la fameuse coupe America. — A droite, le « LIFTON », propriétaire du « SHAMROCK-IV ». Photo Kai

Le yacht « SHAMROCK-IV » gagnant de la première manche de la fameuse coupe America. — A droite, le « LIFTON », propriétaire du « SHAMROCK-IV ». Photo Kai

Le yacht « SHAMROCK-IV » gagnant de la première manche de la fameuse coupe America. — A droite, le « LIFTON », propriétaire du « SHAMROCK-IV ». Photo Kai

Le yacht « SHAMROCK-IV » gagnant de la première manche de la fameuse coupe America. — A droite, le « LIFTON », propriétaire du « SHAMROCK-IV ». Photo Kai

Le yacht « SHAMROCK-IV » gagnant de la première manche de la fameuse coupe America. — A droite, le « LIFTON », propriétaire du « SHAMROCK-IV ». Photo Kai

Le yacht « SHAMROCK-IV » gagnant de la première manche de la fameuse coupe America. — A droite, le « LIFTON », propriétaire du « SHAMROCK-IV ». Photo Kai

Le yacht « SHAMROCK-IV » gagnant de la première manche de la fameuse coupe America. — A droite, le « LIFTON », propriétaire du « SHAMROCK-IV ». Photo Kai

Le yacht « SHAMROCK-IV » gagnant de la première manche de la fameuse coupe America. — A droite, le « LIFTON », propriétaire du « SHAMROCK-IV ». Photo Kai

Le yacht « SHAMROCK-IV » gagnant de la première manche de la fameuse coupe America. — A droite, le « LIFTON », propriétaire du « SHAMROCK-IV ». Photo Kai

Le yacht « SHAMROCK-IV » gagnant de la première manche de la fameuse coupe America. — A droite, le « LIFTON », propriétaire du « SHAMROCK-IV ». Photo Kai

Le yacht « SHAMROCK-IV » gagnant de la première manche de la fameuse coupe America. — A droite, le « LIFTON », propriétaire du « SHAMROCK-IV ». Photo Kai

Le yacht « SHAMROCK-IV » gagnant de la première manche de la fameuse coupe America. — A droite, le « LIFTON », propriétaire du « SHAMROCK-IV ». Photo Kai

Le yacht « SHAMROCK-IV » gagnant de la première manche de la fameuse coupe America. — A droite, le « LIFTON », propriétaire du « SHAMROCK-IV ». Photo Kai

Le yacht « SHAMROCK-IV » gagnant de la première manche de la fameuse coupe America. — A droite, le « LIFTON », propriétaire du « SHAMROCK-IV ». Photo Kai

Le yacht « SHAMROCK-IV » gagnant de la première manche de la fameuse coupe America. — A droite, le « LIFTON », propriétaire du « SHAMROCK-IV ». Photo Kai

Le yacht « SHAMROCK-IV » gagnant de la première manche de la fameuse coupe America. — A droite, le « LIFTON », propriétaire du « SHAMROCK-IV ». Photo Kai

## LES ALLIÉS ONT FIXÉ LA REPARTITION DES INDEMNITÉS

### LA FRANCE RECEVRA 52 p. 100 des sommes versées par l'Allemagne ; de la moitié des sommes globales que devront également verser l'Autriche, la Hongrie et la Bulgarie

Spa, 16 juillet. — Un arrangement a été conclu entre l'empire britannique, la France, l'Italie, la Belgique, la Grèce et la Roumanie pour régler immédiatement entre eux les questions relatives à l'application du traité de paix.

L'article premier dispose que les sommes reçues par l'Allemagne au titre des réparations seront réparties entre les Alliés dans les proportions ci-après : Angleterre, 22 % ; France, 52 % ; Italie, 10 % ; Belgique, 10 % ; Grèce, 10 % ; Roumanie, 10 % ; et les autres puissances alliées.

Art. 2. — La somme globale reçue au titre des réparations de l'Autriche, de la Hongrie et de la Bulgarie sera répartie entre les Alliés dans les proportions ci-après : France, 50 % ; Italie, 10 % ; Belgique, 10 % ; Grèce, 10 % ; Roumanie, 10 % ; et les autres puissances alliées.

Art. 3. — Les gouvernements alliés prendront en compte les mesures prises à l'égard de la Haute-Silésie.

Art. 4. — Les dispositions prévues par les paragraphes 1, 2, 3, 4 et 5 du présent protocole s'appliquent à la Haute-Silésie.

Art. 5. — Les dispositions prévues par les paragraphes 1, 2, 3, 4 et 5 du présent protocole s'appliquent à la Haute-Silésie.

Art. 6. — Les dispositions prévues par les paragraphes 1, 2, 3, 4 et 5 du présent protocole s'appliquent à la Haute-Silésie.

Art. 7. — Les dispositions prévues par les paragraphes 1, 2, 3, 4 et 5 du présent protocole s'appliquent à la Haute-Silésie.

Art. 8. — Les dispositions prévues par les paragraphes 1, 2, 3, 4 et 5 du présent protocole s'appliquent à la Haute-Silésie.

Art. 9. — Les dispositions prévues par les paragraphes 1, 2, 3, 4 et 5 du présent protocole s'appliquent à la Haute-Silésie.

Art. 10. — Les dispositions prévues par les paragraphes 1, 2, 3, 4 et 5 du présent protocole s'appliquent à la Haute-Silésie.

## REVUE DE LA PRESSE

Les résultats de Spa

Le Matin (M. Jules Sauerwein) : « Quel est le résultat de ces deux longues semaines de travaux intergroupes ? On a parlé de traité de charbon et de désarmement. Mais le résultat de ces deux semaines de conférence avait à étudier, celui de l'indemnité allemande, et c'est même pas effrayant. Il n'est impossible de ne pas constater le retard considérable de la clause allemande dans les négociations. »

Le Matin (M. Jules Sauerwein) : « Quel est le résultat de ces deux longues semaines de travaux intergroupes ? On a parlé de traité de charbon et de désarmement. Mais le résultat de ces deux semaines de conférence avait à étudier, celui de l'indemnité allemande, et c'est même pas effrayant. Il n'est impossible de ne pas constater le retard considérable de la clause allemande dans les négociations. »

Le Matin (M. Jules Sauerwein) : « Quel est le résultat de ces deux longues semaines de travaux intergroupes ? On a parlé de traité de charbon et de désarmement. Mais le résultat de ces deux semaines de conférence avait à étudier, celui de l'indemnité allemande, et c'est même pas effrayant. Il n'est impossible de ne pas constater le retard considérable de la clause allemande dans les négociations. »

Le Matin (M. Jules Sauerwein) : « Quel est le résultat de ces deux longues semaines de travaux intergroupes ? On a parlé de traité de charbon et de désarmement. Mais le résultat de ces deux semaines de conférence avait à étudier, celui de l'indemnité allemande, et c'est même pas effrayant. Il n'est impossible de ne pas constater le retard considérable de la clause allemande dans les négociations. »

Le Matin (M. Jules Sauerwein) : « Quel est le résultat de ces deux longues semaines de travaux intergroupes ? On a parlé de traité de charbon et de désarmement. Mais le résultat de ces deux semaines de conférence avait à étudier, celui de l'indemnité allemande, et c'est même pas effrayant. Il n'est impossible de ne pas constater le retard considérable de la clause allemande dans les négociations. »

Le Matin (M. Jules Sauerwein) : « Quel est le résultat de ces deux longues semaines de travaux intergroupes ? On a parlé de traité de charbon et de désarmement. Mais le résultat de ces deux semaines de conférence avait à étudier, celui de l'indemnité allemande, et c'est même pas effrayant. Il n'est impossible de ne pas constater le retard considérable de la clause allemande dans les négociations. »

Le Matin (M. Jules Sauerwein) : « Quel est le résultat de ces deux longues semaines de travaux intergroupes ? On a parlé de traité de charbon et de désarmement. Mais le résultat de ces deux semaines de conférence avait à étudier, celui de l'indemnité allemande, et c'est même pas effrayant. Il n'est impossible de ne pas constater le retard considérable de la clause allemande dans les négociations. »

Le Matin (M. Jules Sauerwein) : « Quel est le résultat de ces deux longues semaines de travaux intergroupes ? On a parlé de traité de charbon et de désarmement. Mais le résultat de ces deux semaines de conférence avait à étudier, celui de l'indemnité allemande, et c'est même pas effrayant. Il n'est impossible de ne pas constater le retard considérable de la clause allemande dans les négociations. »

Le Matin (M. Jules Sauerwein) : « Quel est le résultat de ces deux longues semaines de travaux intergroupes ? On a parlé de traité de charbon et de désarmement. Mais le résultat de ces deux semaines de conférence avait à étudier, celui de l'indemnité allemande, et c'est même pas effrayant. Il n'est impossible de ne pas constater le retard considérable de la clause allemande dans les négociations. »

Le Matin (M. Jules Sauerwein) : « Quel est le résultat de ces deux longues semaines de travaux intergroupes ? On a parlé de traité de charbon et de désarmement. Mais le résultat de ces deux semaines de conférence avait à étudier, celui de l'indemnité allemande, et c'est même pas effrayant. Il n'est impossible de ne pas constater le retard considérable de la clause allemande dans les négociations. »

Le Matin (M. Jules Sauerwein) : « Quel est le résultat de ces deux longues semaines de travaux intergroupes ? On a parlé de traité de charbon et de désarmement. Mais le résultat de ces deux semaines de conférence avait à étudier, celui de l'indemnité allemande, et c'est même pas effrayant. Il n'est impossible de ne pas constater le retard considérable de la clause allemande dans les négociations. »

## LE DRAPEAU ARRACHÉ à l'ambassade de France

NOUVELLES EXCUSES ALLEMANDES LE COUPABLE EST ARRÊTÉ

Berlin, 16 juillet. — Le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. von Haniel et l'ambassadeur de France, M. de Nolde, ont été reçus par le chancelier Fehrenbach.

Le chancelier a déclaré que le drapeau français avait été arraché à l'ambassade de France à Berlin.

Le chancelier a déclaré que le drapeau français avait été arraché à l'ambassade de France à Berlin.

Le chancelier a déclaré que le drapeau français avait été arraché à l'ambassade de France à Berlin.

Le chancelier a déclaré que le drapeau français avait été arraché à l'ambassade de France à Berlin.

Le chancelier a déclaré que le drapeau français avait été arraché à l'ambassade de France à Berlin.

Le chancelier a déclaré que le drapeau français avait été arraché à l'ambassade de France à Berlin.

Le chancelier a déclaré que le drapeau français avait été arraché à l'ambassade de France à Berlin.

Le chancelier a déclaré que le drapeau français avait été arraché à l'ambassade de France à Berlin.

Le chancelier a déclaré que le drapeau français avait été arraché à l'ambassade de France à Berlin.

Le chancelier a déclaré que le drapeau français avait été arraché à l'ambassade de France à Berlin.

## Le zepplin livré à la France

Paris, 16 juillet. — Le zepplin que l'Allemagne vient de nous livrer et que le ministre de la marine a visité à Mauthausen, sera affecté à la marine.

Le zepplin est en achèvement lors de l'armistice et qui était destiné au bombardement de haute altitude.

Le zepplin est en achèvement lors de l'armistice et qui était destiné au bombardement de haute altitude.

Le zepplin est en achèvement lors de l'armistice et qui était destiné au bombardement de haute altitude.

Le zepplin est en achèvement lors de l'armistice et qui était destiné au bombardement de haute altitude.

Le zepplin est en achèvement lors de l'armistice et qui était destiné au bombardement de haute altitude.

Le zepplin est en achèvement lors de l'armistice et qui était destiné au bombardement de haute altitude.

Le zepplin est en achèvement lors de l'armistice et qui était destiné au bombardement de haute altitude.

Le zepplin est en achèvement lors de l'armistice et qui était destiné au bombardement de haute altitude.

Le zepplin est en achèvement lors de l'armistice et qui était destiné au bombardement de haute altitude.

Le zepplin est en achèvement lors de l'armistice et qui était destiné au bombardement de haute altitude.

Le zepplin est en achèvement lors de l'armistice et qui était destiné au bombardement de haute altitude.

## Une comédie de mort à Mont-de-Marsan

Un acte de foi taureau, qui s'affronte ce dimanche 18 juillet à Mont-de-Marsan.

La situation pénible du change, l'élevage de la laine et les difficultés de transport, d'autres risques encore, avaient fait naître ce spectacle.

Les deux matadors engagés pour la corrida de dimanche sont Lino et Camara (José Flores).

Le premier Lino, qui est connu pour les aficionados du Sud-Ouest, a été vaincu par le second Lino.

Le premier Lino, qui est connu pour les aficionados du Sud-Ouest, a été vaincu par le second Lino.

Le premier Lino, qui est connu pour les aficionados du Sud-Ouest, a été vaincu par le second Lino.

Le premier Lino, qui est connu pour les aficionados du Sud-Ouest, a été vaincu par le second Lino.

Le premier Lino, qui est connu pour les aficionados du Sud-Ouest, a été vaincu par le second Lino.

Le premier Lino, qui est connu pour les aficionados du Sud-Ouest, a été vaincu par le second Lino.

Le premier Lino, qui est connu pour les aficionados du Sud-Ouest, a été vaincu par le second Lino.

Le premier Lino, qui est connu pour les aficionados du Sud-Ouest, a été vaincu par le second Lino.

Le premier Lino, qui est connu pour les aficionados du Sud-Ouest, a été vaincu par le second Lino.

## LE RETOUR AUX DEUX ANS

Paris, 16 juillet. — M. André Lefèvre, ministre de la Guerre, a déclaré que le retour aux deux ans sera décidé par le Parlement.

Le ministre de la Guerre a déclaré que le retour aux deux ans sera décidé par le Parlement.

Le ministre de la Guerre a déclaré que le retour aux deux ans sera décidé par le Parlement.

Le ministre de la Guerre a déclaré que le retour aux deux ans sera décidé par le Parlement.

Le ministre de la Guerre a déclaré que le retour aux deux ans sera décidé par le Parlement.

Le ministre de la Guerre a déclaré que le retour aux deux ans sera décidé par le Parlement.

Le ministre de la Guerre a déclaré que le retour aux deux ans sera décidé par le Parlement.

Le ministre de la Guerre a déclaré que le retour aux deux ans sera décidé par le Parlement.

Le ministre de la Guerre a déclaré que le retour aux deux ans sera décidé par le Parlement.

Le ministre de la Guerre a déclaré que le retour aux deux ans sera décidé par le Parlement.

Le ministre de la Guerre a déclaré que le retour aux deux ans sera décidé par le Parlement.

Le ministre de la Guerre a déclaré que le retour aux deux ans sera décidé par le Parlement.





